



LE 28 OCTOBRE 2011

Indignés, révoltés !

De la non tenue du CTPIR sur l'Ile de France du 27 septembre 2011 à l'arrêté de restructuration et de fermetures paru au Journal officiel du 5 octobre 2011...Qu'est ce qui a changé ?

Le DIR s'est donné le moyen d'entériner des fermetures actées et d'avoir les mains libres jusqu'au 31 décembre 2012.

Monsieur le directeur interrégional de l'Ile de France a pu montrer l'intérêt qu'il portait à ses agents de l'Ile de France.

Osé d'investir les responsables des organisations syndicales et notamment la notre ! Fallait-il à ce point créer l'incident, pour que les organisations se lèvent de table et refusent de siéger pour la suite du CTPIR ?

C'est grâce à cette manœuvre d'appareil que l'administration obtient un avis de CTP en l'absence des OS.

Non satisfait de traiter les élus CGT de menteurs à l'annonce de la venue du DPJJ sur l'EPE de Salomon de Caus (le DPJJ s'y est rendu le 10 octobre 2011), ou sur l'arrêt des prises en charge dès 18 ans avec basculement vers les SPIP, Monsieur le Directeur Interrégional brade notre administration par la mise en application d'un arrêté allant jusqu'au 31 décembre 2012 pour les fermetures de structures sur l'ILE de France et l'Outre mer!

Alors faisons un état des lieux de la région de l'Île de France :

-Sais tu Agent qui travaille à la PJJ que les Unités du STEI de Paris (UEAJ de Romainville, UEAJ de Fontaine au roi) sont programmées pour la restructuration/fermeture ? Aucune ouverture ou rattachement de ces unités, est prévue dans cet arrêté du 5 octobre à ce jour ?

Question : Que comptez vous faire Monsieur le Directeur Interrégional pour préserver ces emplois (ETP) ?

-Sais tu agent qui travaille encore à la PJJ que l'UEHD de Fontenay est programmée pour restructuration/fermeture? Aucune ouverture ou rattachement de cette unité prévue dans les arrêtés à ce jour ? Et aucun CTPIR pour valider, même sans incident, cette information.

Question : Que comptez vous faire Monsieur le Directeur Interrégional pour préserver ces emplois (ETP) ?

Sais tu agent qui travaillait au CPI d'Asnières comment s'est crée l'EPPOO et pour quelle finalité ?

Question : Comment Monsieur le Directeur Interrégional allez vous financer cela sachant que la plupart des structures EPE sont à ce jour en déficit chronique de personnels et nous n'évoquons même pas l'ineptie d'un tel projet sur les adolescents et leur famille.

Et la liste peut continuer sur l'ensemble des territoires du 75,78,91,92,93,94,95,77...

Agent sais tu que les fusions de plusieurs DT est actuellement en cours sur le territoire d'Ile de France? Sûrement pas pour les personnels qui y travaillent !

Question : Que comptez vous faire Monsieur le Directeur Interrégional pour préserver ces emplois (ETP) ? Quel en sera le nombre et pour quelle finalité ?

Ainsi Agent, qui ne sait plus où tu travailleras dans l'année à venir, sache que l'esprit de l'ordonnance de 45... se meurt et avec elle les personnels qui la font vivre et restent quel que soient leur niveau avec la conviction de défendre un service public au service de l'intérêt général.

Nous la CGT, nous voulons des informations plus précises sur votre projet stratégique interregional que « Conseiller, Éduquer, Évaluer, Organiser », nous voulons connaître

- le devenir de l'hébergement dans les territoires
- la situation des services et unités de milieu ouvert
- l'état et les perspectives de l'Insertion
- vos intentions pour les agents travaillant le milieu fermé (EPM, MEMA)
- l'évolution concernant la filière administrative et technique
- l'évolution du statut du chef de service et leur devenir
- le devenir des Assistantes sociales et des psychologues
- le pourquoi du non paiement des primes et l'avancement d'échelon en temps et en heure.

Le mal être au travail devient chronique, la désorganisation se généralise, de plus en plus d'agents se retrouvent en arrêt maladie, acculer par une charge de travail sans cesse croissante quel que soit son niveau et sa fonction.

C'est un bien triste « bordel » !

Si les mots choquent vos actions sont bien pires.

A quand le respect des conditions de travail pour tous les agents de notre administration ?

A quand la sécurité au travail par la mise en conformité de locaux ?

A quand la reconnaissance de la pénibilité ?

A quand la revalorisation de la filière éducative ?